

Ecoles maternelles de Turckheim

PS

2026/2027

Lilas : 03 89 27 36 11

Tilleuls : 03 89 27 53 01

Direction : 03 89 27 16 20

mail : ce.0681777m@ac-strasbourg.fr

Chers parents,

Votre enfant fréquentera les écoles maternelles de Turckheim à la rentrée prochaine. Au nom de toute l'équipe pédagogique, nous lui souhaitons **une excellente année scolaire riche en découvertes et en apprentissages.**

1. Le matériel nécessaire

Pour la rentrée, votre enfant aura besoin :

- d'une paire de chaussons sans lacets, qui tiennent bien aux pieds pour le sport
- d'un petit sac pouvant contenir un cahier petit format, pratique à manipuler et à accrocher, sans roulettes
- d'une boîte distributrice de mouchoirs en papier qui sera à renouveler au cours de l'année
- d'une gourde à laisser dans le sac au crochet
- de 3 photos d'identité en couleur à déposer directement à l'école avant la rentrée. Merci de déposer les photos dans une enveloppe avec le prénom et le nom de l'enfant et de glisser le tout dans la boîte aux lettres
- d'un change (1 culotte, 1 t-shirt, 1 pantalon, des chaussettes) à mettre dans un sac qui restera à l'école.

Le jour de la rentrée, vous voudrez bien nous apporter ces quelques affaires **marquées au nom de votre enfant** ainsi que l'ensemble de ses vêtements (chaussons, veste, bonnet, chaussures...). Privilégiez les vêtements et chaussures que votre enfant puisse enfiler seul et n'étant pas trop fragiles.

Par sécurité, évitez les écharpes et foulards longs. Préférez des tours de cou.

2. La rentrée Elle aura lieu le **mardi 1er septembre 2026**.

Suite aux directives départementales, le jour de la rentrée se déroulera ainsi : les **petits** sont invités à venir entre **9h30 et 10h**. Cet accueil se fera dans les classes. Après avoir déposé ses affaires à son crochet et mis ses chaussons, l'enfant est conduit en classe par ses accompagnateurs.

Le matin :

Pour les petits, vous pourrez accompagner votre enfant dans la classe, sans rester trop longtemps car cela ne ferait qu'augmenter son éventuel chagrin au moment de la séparation. Ne changez rien à ses habitudes. Si votre enfant a besoin d'avoir avec lui un objet personnel (doudou, nounours, chiffon), laissez-le-lui. Il sera le lien entre l'école et la maison. Vous pourrez signaler à l'enseignante s'il y a des informations particulières à connaître, notamment en ce qui concerne la propreté des petits.

Vous pourrez aussi revenir vers nous après la classe.

L'après-midi :

L'accueil se fera dans le couloir. Après avoir déposé ses affaires à son crochet, mis ses chaussons et fait un passage aux toilettes, l'enfant s'assoit auprès de son enseignante.

Le 3 septembre sera un jour habituel de classe dont les horaires sont indiqués ci-dessous. Soyez vigilants à ce que l'enseignant ait bien pris en compte l'arrivée de l'enfant dans la classe.

3. Les horaires

Les horaires de classe sont les suivants :

- Aux Lilas : 7h50 à 11h20 et de 13h20 à 15h50.
- Aux Tilleuls : 8h-11h30 et de 13h30 à 16h.

MON ENFANT FACE AUX ÉCRANS



LES 4 PAS...

L'écran fait partie de notre quotidien: travail, maison, loisirs...
L'enfant y est confronté dès son plus jeune âge.
Il y passe un temps de plus en plus long.

Voici quelques conseils qui permettront à votre enfant de s'approprier l'écran sans en devenir captif.



Mettre en place ces 4 temps dès aujourd'hui, c'est aider votre enfant à développer :

- ▶ son langage / son vocabulaire
- ▶ sa pensée / son imagination
- ▶ son autonomie / sa capacité à être seul
- ▶ sa capacité à distinguer Réel et Virtuel

d'après Sabine Duflo, psychologue clinicienne,
Centre médico-psychologique de Noisy-Le-Grand

QUE FAIT-ON À LA MATERNELLE ?

BULLETIN OFFICIEL N°25 DU 24 JUIN 2021

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : Tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.



Les jours d'école sont le **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Conformément à la réglementation en vigueur, les portes des écoles seront ouvertes 10 minutes avant le début de la classe.

Nous vous demandons d'être **particulièrement respectueux de ces horaires**. Les apprentissages débutent dès l'arrivée à l'école.

4. Cotisation de rentrée

Elle sera de **15€ par enfant**, dont 2€75 sont obligatoires (cotisation coopérative scolaire). Les 12€25 restants sont facultatifs et ont pour but de renouveler le matériel scolaire, de financer des bricolages, d'organiser des sorties, d'acheter des ingrédients pour réaliser des recettes, ...

5. Les assurances

Votre enfant devra être assuré en **responsabilité civile** (pour les dommages causés à autrui) ainsi qu'une assurance « **individuelle accident** » (dommages subis). Une attestation sera à fournir à la rentrée ou avant.

6. Les absences

Toute absence doit être justifiée par la personne responsable de l'enfant par un mot dans le cahier de liaison. Il est aussi important d'appeler au plus tôt l'école. En cas de maladie contagieuse, il vous faudra joindre un certificat médical avec la date de retour à l'école (scarlatine, varicelle, impétigo...).

7. Les goûters

C'est maintenant une habitude, il n'y a plus de goûter organisé en classe (hormis pour les anniversaires et les projets « cuisine » spécifiques).

8. La sieste

Pour les petits, l'après-midi, une sieste leur sera proposée. N'oubliez pas les doudous.

Conformément à la loi du 2 août 2019 relative aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en PS, l'inspecteur de l'éducation nationale peut autoriser un aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en PS sur les heures de classe de l'après-midi (pour permettre aux enfants de faire la sieste à domicile). Vous avez donc la possibilité de demander cet aménagement en remplissant le formulaire qui vous sera transmis sur demande. A partir du mois de janvier, les élèves de PS seront scolarisés à temps complet.

De manière exceptionnelle, à partir de la période 3, la famille a la possibilité de soumettre une demande de dérogation justifiée par des motifs critériés.

9. Le cahier de correspondance ou de liaison

Ce cahier sert de **lien entre la famille et l'école**. Il vous permet d'être informés des **différentes manifestations** de l'école.

Chaque mot de l'école devra impérativement être **signé**. Vous pouvez l'utiliser pour **prendre rendez-vous** avec les enseignants.

10. Les relations famille/école

Les parents et les enseignants travailleront **ensemble** afin d'instaurer **une continuité éducative** entre la maison et l'école. Les enseignants s'interdisent les comportements, gestes ou paroles qui traduiraient **indifférence ou mépris à l'égard des familles** et des élèves. De même, les enfants, comme leurs familles, doivent **s'interdire les actes ou les mots qui porteraient atteinte à la personne ou à la fonction du professeur**.

Afin de faciliter la communication, l'école utilisera les adresses mail des familles pour transmettre certains documents.

11. Le conseil d'école et les élections de parents

Le conseil d'école est réuni chaque trimestre. Il est composé d'élus de la ville de Turckheim, de représentants des parents d'élèves et des enseignants. Une réunion d'information pour les parents qui souhaitent participer à ce conseil sera organisé le vendredi 11 septembre 2026 à 17h.

12. Le calendrier scolaire

Vacances de la Toussaint :

du vendredi 16/10/26 après les cours au lundi 2/11/26.

Vacances de Noël :

du vendredi 18/12/26 après les cours au lundi 4/01/27

Vacances d'hiver :

du vendredi 19/02/27 après les cours au lundi 8/03/27.

Vacances de printemps : de vendredi 16/04/27 après les cours au lundi 3/05/27.

Les vacances d'été commencent le vendredi 2/07/27 après les cours.

Pont de l'Ascension : les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français, ce n'est pas une garderie.

Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Sa fréquentation régulière est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Ces années sont très importantes car elles préparent à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de nombreux apprentissages.

Nous nous réjouissons très sincèrement de notre future collaboration pour la pleine réussite de votre enfant et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



Martine Better,
Directrice du Groupe Scolaire Charles Grad
de Turckheim, et l'ensemble de l'équipe
pédagogique de maternelle.